

Madame la Directrice Académique,
Mesdames, messieurs chers collègues,

En ce début de nouvelle mandature pour notre Comité Technique Spécial Départemental, la fédération de l'Unsa Education souhaite rappeler son attachement aux instances et à leur périmètre d'intervention. Le respect des instances, le respect du temps de préparation et des convocations comme de leur tenue est un gage pour le maintien d'un dialogue social de qualité entre l'administration et les représentants des personnels.

Dès lors, si les deux grandes missions du CTSD seront conservés, à savoir, la gestion des moyens des établissements du départements, écoles et collèges ainsi que la gestion des moyens en faveur de l'Education prioritaire, une nouveauté importante est apparue cette année avec la publication de la circulaire ministérielle sur la mobilité des enseignants.

Celle-ci indique que la circulaire mouvement intra-départemental devra désormais être présentée dans le cadre du CTSD.

Si nous prenons acte de volonté de lier le moyen (poste) au personnel (affectation), il nous apparaît de fait nécessaire que pour chaque situation évoquant un poste dans l'ensemble des documents de travail soit indiquée la conséquence sur le personnel concerné.

En effet, une analyse fine des situations conduisant à des décisions cohérentes et responsables ne pourra être réalisée qu'avec l'ensemble des éléments de réflexion.

Enfin, un ordre du jour précis et complet, en amont de chaque CT ou Groupe de Travail, permettant un distinguo sans équivoque entre le 1^{er} et le 2nd degré, comme cela a été le cas jusqu'ici, nous semble indispensable.

Concernant les écoles du Val-de-Marne, la Fédération de l'Unsa Education est très inquiète pour la rentrée 2019.

3 éléments importants sont à noter pour pour notre département :

- la hausse prévue des élèves scolarisés sera légère (+92)
- la hausse envisagée la plus forte concernera les CE1 (+295)
- l'enveloppe de moyens attribués pour la rentrée 2019 par le ministre et le Recteur sera de +180 postes

L'an passé, les écarts entre les prévisions ministérielles et le constat de rentrée ont montré un différentiel de +468 pour les élèves de CP et CE1. Ce qui représenterait avec le dédoublement 33 postes nécessaires !

Cette année, la hausse importante des CE1, si elle se confirme, va nécessiter à elle seule 21 postes (295/14 élèves).

En sachant qu'après nos enquêtes et analyses, *le dédoublement des CE1 devrait déjà nécessiter entre 182 et 190 postes.*

Dès lors, il apparaît que la seule mise en place des groupes de CE1 à 14 dans les 88 écoles REP du Val-de-Marne va non seulement englober l'enveloppe allouée au département mais, comme l'an passé, va vous contraindre, Madame la Directrice Académique, à prendre des moyens là où ils se trouvent...

Les élèves du département vont-ils à nouveau subir de nouvelles fermetures en maternelle pour atteindre la moyenne de 30 quasiment dans toutes les écoles en zone banale et autour de 25 en REP, voire légèrement au dessus ?

Les écoles du département, contrairement à l'an passé, vont-elles devoir se passer de la création de postes de brigades pourtant encore indispensables pour assurer les remplacements (congés maladie, absences accordées, formation continue, droit syndical et autres...) ? Cette absence de poste vous empêchera-t-elle, par conséquent, de proposer des formations continues à tous les enseignants qui le méritent et le demandent, comme vous le souhaitiez ?

Enfin, nos collègues directrices et directeurs, toujours plus acculés au travail avec la hausse continue des tâches qui leur sont demandées, se verront-ils une fois de plus reconduits dans leur demande d'un temps de décharges supplémentaire pour être toujours plus efficace sans porter atteinte à leur santé ?

Concernant les collèges, nous espérons que le CTSD poursuivra son rôle en apportant une attention toute particulière aux situations complexes des établissements en faisant preuve d'équité et d'un dialogue constructif.

De plus, alors que le décret sur la 2^{ème} heure supplémentaire imposée dans le second degré est en discussion pour une application au 1^{er} septembre prochain, la fédération de l'Unsa Education tient à réaffirmer sa plus ferme opposition.

Cette augmentation du temps de travail n'est pas une solution. Non content de dégrader la qualité des enseignements par une hausse du temps de travail des professeurs sous la contrainte, elle va concourir une nouvelle fois à élargir les différences entre les enseignants du 2nd degré et ceux du 1^{er} degré. Enfin, recourir aux heures supplémentaires est sans doute une étape supplémentaire vers la réduction des ETP. C'est ainsi que d'une Education transmise par des professeurs diplômés et sur des postes, nous sommes en train de basculer dans une Education de plus en plus contractualisée dont les heures supplémentaires seront une variable d'ajustement pour le traitement des collègues.

En vous remerciant pour votre attention, et les réponses que vous pourrez nous apporter, veuillez recevoir, Madame la Directrice Académique, l'assurance de notre profond respect.

Clément PEYROTTE

David LELONG

Eric D'ALESSANDRO

Florian MERIAIS

Les représentants de l'Unsa Education